

CYCLOTOURISTES BERRUYERS

BP 46 – 18001 BOURGES CEDEX

Tél : 06.33.35.89.04

<https://www.cyclorando-berruyers.org>**Bulletin d'inscription LA PETITE SANCERROISE**

Du 16 février 2025

**Bulletin à retourner accompagné du règlement correspondant
par courrier postal Avant le 08 février 2025 aux
CTB- BP 46 – 18001 BOURGES CEDEX**

CLUB

Nom du club :

Adresse :

Code postal et Ville :

Adresse email : @

Nom du responsable :

Adresse :

Code postal et Ville :

INDIVIDUEL

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et Ville :

Adresse email : @

**NB : Possibilité de regrouper plusieurs inscriptions
individuelles dans le tableau ci-dessous.**

Il est fortement recommandé de s'inscrire préalablement.

Paiement : Par chèque Par Virement Bancaire* (RIB transmis par mail : ctbasso88@gmail.com)

*Merci d'indiquer sur votre virement dans les champs prévus à cet effet :

1. Dans le champ << référence du paiement >> : NOM et VILLE

2. Dans le champ << motif du paiement >> : Le nombre de BS® et Car Retour (ex :2BS - 1CR)

Si vous désirez avoir confirmation de la bonne réception de votre demande d'inscription.

Adresser votre demande à : inscriptionsbourgessancerre@orange.fr

En précisant vos noms- prénoms et la ville.

Participants : NOMS (majuscules) – Prénoms Droits d'inscription : 5€ (2€ -12ans)	SEXE M/F	AGE	N° de Licence FFRando	Total
①				
②				
③				
④				
⑤				
⑥				
⑦				
Bulletin à retourner par courrier avant le 08/02/2025	Total inscriptions			€

Avis important : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance risquant de mettre en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les heures d'ouverture des contrôles sont précisées dans le règlement. Tous les circuits seront débalisés après l'heure officielle de fermeture de ceux-ci. Les participants retardataires devront emprunter les navettes.

En cas de refus, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'égarement ou d'accident.

Les cartes de routes seront à retirer exclusivement sur le lieu de départ.

Chacun est responsable de sa sécurité et est tenu de respecter le code de la route.
Les randonneurs n'ont pas la priorité sur les autres usagers et doivent emprunter
La partie gauche de la chaussée.

Date :

NOM et SIGNATURE
Du responsable